



MOTION CTPD EMPLOI DU 28/01/2011

Madame la Présidente,

« La DGFIP est en train d'achever la fusion des deux administrations mais le fonctionnement en flux tendus tant au niveau des agents que des crédits rend plus difficile l'opération.

La suppression annuelle systématique de 2500 ETPT commence à poser problème.

La DGFIP doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter de créer un nouveau syndrome France Télécom.

Depuis 2006, la réduction du nombre des agents des Impôts et du Trésor Public est impressionnante par sa régularité et par son volume : en 6 ans, environ 11 100 ETPT auront été supprimés. Pour l'année 2011, l'effort demandé porte sur 2372 unités et la réduction des effectifs est concentrée sur la seule catégorie C.

Depuis 2006, la croissance de la catégorie A+ de plus d'environ 47 % contraste avec la réduction de plus de 20 % de la Catégorie C. Les gains de productivité dont témoigne ce mouvement régulier de réduction des effectifs ont libéré des agents de la catégorie C mais ont suscité la création de poste de catégorie A+, sans doute liées au dimensionnement des nouvelles structures qui modifient l'étendue des responsabilités. Le niveau de rémunération des agents A+ n'a pas, en parallèle, conduit à une réduction des dépenses de personnel.

La DGFIP est devenue une administration moins nombreuse, sans doute plus compétente, mais pas moins « coûteuse » ».

Nous attirons votre attention sur le fait que ce constat n'a pas été réalisé par les organisations syndicales mais qu'il est extrait d'un rapport parlementaire de la Commission des Finances du 14 octobre 2010.

Nous déplorons que le développement des A+ ait conduit à la mise en place de véritables « armées mexicaines » dans les Directions fusionnées. Nous pouvons, avec le rapporteur, nous interroger sur la redistribution de gains provenant de ces suppressions qui n'ont manifestement pas été répartis entre les grades au prorata du nombre de postes supprimés dans chaque catégorie. Force est de constater que les problèmes soulevés par les parlementaires sont déjà depuis de nombreuses années dénoncés par les organisations syndicales de la DGFIP.

Pourtant, que ce soit au niveau local ou national, aucun enseignement n'a été tiré des problèmes soulevés : les Directions continuent d'appliquer consciencieusement la politique de réduction drastique des effectifs !

Le constat est plus qu'amer pour l'ensemble des catégories A, B et C de la DGFIP.

Dans un contexte de gel du point d'indice, les inégalités de revenus sont de plus en plus croissantes au sein de notre Administration et ne font qu'ajouter au malaise déjà bien présent.

La loyauté et la conscience professionnelle dont l'ensemble du personnel fait preuve et dont les résultats attestent, ne sont aucunement reconnues.

En Charente, les suppressions de postes encore envisagées cette année au sein de notre Direction n'en sont que la triste confirmation : nous perdons quatorze emplois (11 dans la filière fiscale et 3 dans la filière gestion publique) qui s'ajoutent aux 23 de l'an dernier.

Sous couvert d'une productivité soi disant « accrue », ces suppressions seront encore synonymes cette année pour de nombreux collègues, d'une charge de travail plus importante, ou plus généralement d'une détérioration des conditions de travail, voire même d'un changement de résidence subi faute de postes !

Cette charge de travail supplémentaire s'ajoute à la pression croissante et constante que subissent déjà les agents du fait des incessantes réorganisations au sein des services. Au fil des années et des suppressions d'emplois, nos missions de service public s'en trouvent gravement compromises.

En effet, comment arriver à une efficacité optimale en supprimant continuellement les moyens humains ?

Nous ne prendrons que quelques exemples non exhaustifs :

- Aucun emploi n'est « fléché » Télé@ctes, pourtant vous supprimez à nouveau 2 emplois après les 5 de l'an dernier aux hypothèques alors que les charges de travail sont réparties à la hausse dans tous les bureaux. Les suppressions de poste en 2010 ont fait passer le délai de publication de moins de 10 jours à moins de 30 jours. A combien va se chiffrer ce retard avec les nouvelles suppressions : -40, -50, l'activité immobilière étant en progression depuis quelques mois ?
- Comment continuer à réaliser une programmation et une recherche de qualité pour les vérificateurs quand vous supprimez un cadre A au pôle CE et un cadre B à la BCR qui s'ajoutent aux 9 emplois sacrifiés les années précédentes. Qu'en sera-t-il du contrôle fiscal et que signifie pour vous la sanctuarisation évoquée par notre directeur général ?
- Comment peuvent fonctionner les SIE/SIP de Barbezieux, de Confolens, de Ruffec qui perdent à nouveau 1 emploi. C'est la polyvalence et l'omnicompétence qui s'accroissent. Ils ne pourront plus assurer toutes leurs missions. La taille critique est plus qu'atteinte. C'est l'existence même de ces sites qui est en cause !
- Vous créez 3 postes EDRA Charente. Nous en aurons ainsi 17. Pour la seule catégorie B, ce sont 11 postes soit 10% des effectifs qui seront mobiles. C'est incompréhensible et absurde. En effet, si les EDRA sont affectés en permanence en renfort dans un service, c'est un poste fixe qu'il faut créer.
- Et comment expliquer, comment justifier, que dire aux collègues des SIE et des SIP d'Angoulême et Cognac, du CDIFoncier, de la Direction, de la Filière Gestion Publique, qui année après année, voient leurs emplois « s'envoler » ?
- Allons-nous continuer à fabriquer des chefs de service dont les missions de contrôle interne et de suivi d'indicateurs sont telles qu'ils n'ont même plus le temps d'assurer la partie technique nécessaire au bon fonctionnement des services, pourtant plus qu'utile dans ce contexte d'omnicompétence accrue ?

Madame la Présidente, une interrogation nous taraude depuis déjà de trop nombreuses années. Avec cette hémorragie constante d'emplois depuis maintenant 20 ans, qui s'accroît depuis une dizaine d'années et qui continue de s'emballer, pensez-vous sérieusement que le service public de gestion publique, fiscal et foncier puisse être assuré de manière équitable dans de telles conditions ?

Localement, le choix de ces suppressions s'est fait dans la plus totale opacité, les chefs de service n'y étant même pas associés ; aussi, il est clair que Mme la Directrice départementale des finances publiques de Charente portera l'entière responsabilité de la dégradation des conditions de travail dans notre département, dégradations qui ne manqueront pas de rejaillir sur la santé psychologique des agents.

Et ne comptez pas sur les groupes d'expression métier pour remplacer les emplois supprimés et rendre la sérénité aux agents.

Aussi, au nom de l'ensemble des Agents du département, nous vous demandons, Madame la Présidente, de renoncer aux suppressions de postes prévues en Charente.

Dans le cas contraire, les Représentants du Personnel SNUI SUD TRESOR, CGT FINANCES PUBLIQUES et CFDT FINANCES de la Charente refusent de siéger à ce CTPD.